



Charte forestière de territoire Sud Isère

Document de synthèse



Maitre d'ouvrage de la CFT :



La CFT regroupe :



Commune de
Cognet

Commune de
Marcieu

Commune de
Mayres Savel

Commune de
Monteynard

Commune de
Saint Honoré

Commune de
Sousville

Elle est financée par :



Rhône-Alpes Région

isère
CONSEIL GÉNÉRAL

Rédigée par :



Cap Consultant
Développement durable
Optimisation
Stratégie

« Sur un territoire pertinent au regard des objectifs poursuivis, une Charte Forestière de Territoire peut être établie afin de mener un programme d'actions pluriannuel intégrant, le cas échéant la multifonctionnalité des forêts locales et visant à :

- garantir la satisfaction des demandes environnementales ou sociales particulières concernant la gestion des forêts et des espaces naturels qui leur sont connexes ;*
- contribuer à l'emploi et à l'aménagement rural, notamment par le renforcement des liens entre les agglomérations urbaines et les massifs forestiers ;*
- renforcer la compétitivité de la filière de production, de récolte, de transformation et de valorisation des produits forestiers ;*
- favoriser le regroupement des propriétaires forestiers sur le plan technique ou économique, la restructuration foncière ou encore la gestion groupée au niveau d'un massif forestier. »*

Code Forestier, Article L12

La Charte Forestière du territoire Sud Isère, portée par la communauté de communes du Valbonnais pour le territoire Sud Isère a été rédigée de Janvier 2012 à Mars 2013.

Issue d'un processus de concertation des acteurs de la filière forêt-bois, elle aboutit à un ambitieux plan d'action visant à soutenir et à dynamiser la filière bois, revaloriser la production des bois du territoire et maintenir les fonctions multiples de la forêt dans un contexte de forêt de montagne.

Ce document de synthèse permet de prendre connaissance des enjeux et objectifs du territoire et de découvrir le plan d'action envisagé par cette Charte Forestière.

Le détail des éléments constitutifs de cette Charte Forestière peut être lu dans les trois documents la composant : tome 1, état des lieux; tome 2, enjeux et orientations, tome 3, plan d'action.

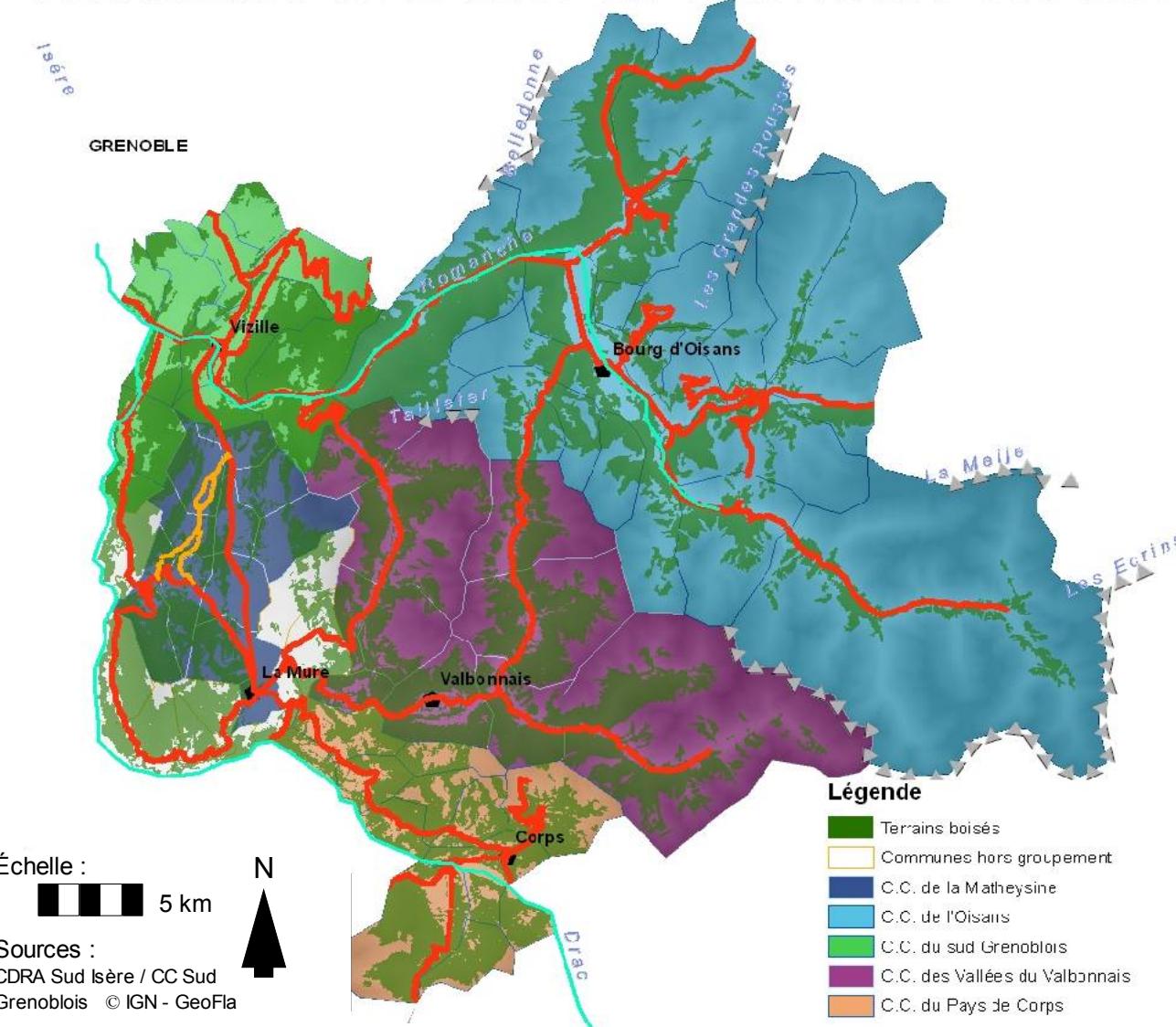
Tout ces documents sont disponibles sur <https://sites.google.com/site/cftsudisere/>

Sommaire

Diagnostic	6
Le territoire forestier	6
Territoire forestier et ressource forestière	7
Filière bois	8
Usages et fonctions de la forêt	9
Enjeux et orientations	10
Soutenir l'emploi et la compétitivité dans la filière bois	10
Pérenniser les fonctions multiples de la forêt	11
Revaloriser la forêt dans l'économie locale	12
Gouvernance et communication	13
Fiches actions	14
Animation de la Charte Forestière	14
Forêt privée	16
Bois énergie	18
Desserte	20
Risques naturels	22
Sensibilisation	24
Mise en oeuvre des bois	26
A la lisère	28
Les signataires de la CFT	31

Le territoire forestier

Localisation de la forêt sur le territoire Sud Isère





Territoire forestier et ressource forestière

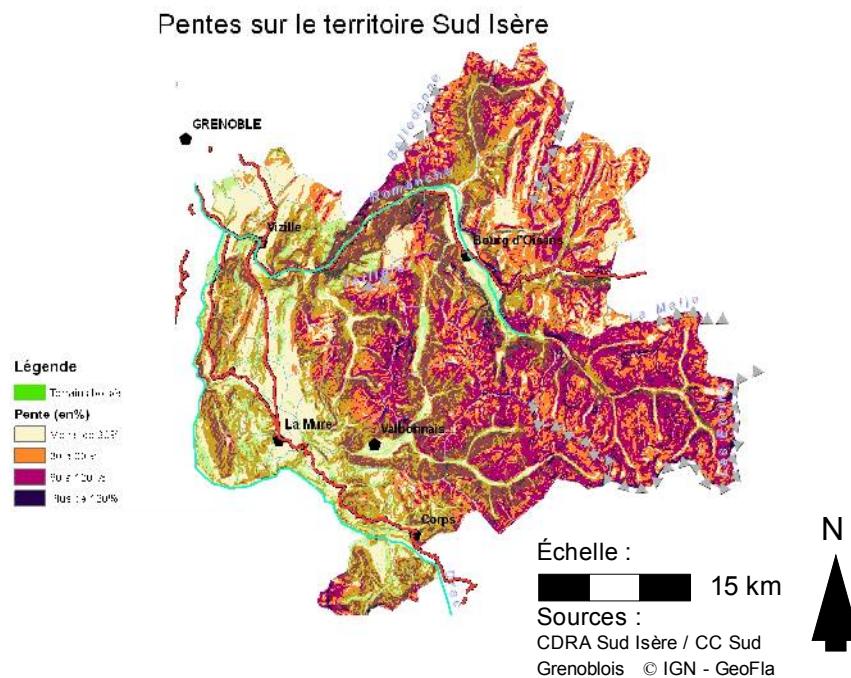
Localisation du territoire

Le territoire couvre les vallées et montagnes du sud-est du département de l'Isère. Il est constitué des communautés de communes du Pays de Corps, du Valbonnais, de la Matheysine, du Sud Grenoblois et de l'Oisans ainsi que de 6 communes du plateau Matheysin.

Le territoire forestier

Le trait fort de ce territoire est son caractère montagnard avec un très fort étagement altitudinal et des pentes le plus souvent très prononcées.

La forêt couvre 65 000 hectares sur ce territoire mais est répartie très inégalement (taux de boisement de 4 à 86% selon les communes)



La ressource forestière

Le Plan d'Approvisionnement Territorial (2010) estime la ressource de bois disponible sur pied sur le territoire à 9,6 millions de m³. Les feuillus couvrent plus de 40 % de la surface boisée du territoire

Parmi les 4,3 millions de m³ de feuillus, 35 000 m³ sont considérés par l'IFN comme de qualité « sciage ».

Pour les bois résineux, la ressource en bois est constitué à 70% de bois de qualité menuiserie, charpente et caisserie.

Les conditions d'exploitation des bois sont le plus souvent très difficiles. Après avoir pratiqué jusqu'à une date récente le lancement des bois ou le débardage par hélicoptère, les entreprises d'exploitation disparaissent depuis quelques années

Selon le Plan d'Approvisionnement Territorial, 6000 hectares de forêt exploitable sont bloqués par un manque de desserte.

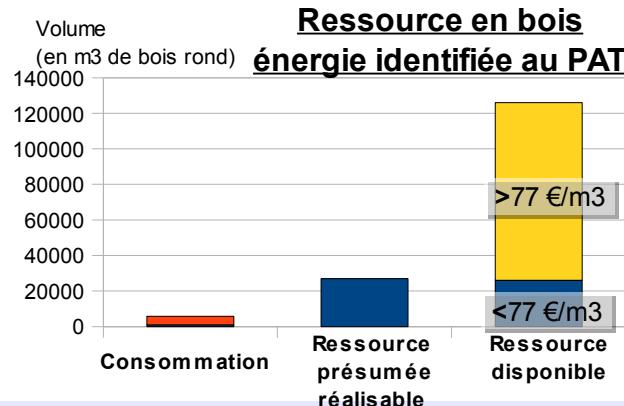
Filière bois

Le sciage

Cinq scieries sont encore en activité sur le territoire et scient environ 2500 m³/an . Elles sont souvent intégrées à d'autres activités qui permettent de valoriser les bois sciés (charpente, mobilier extérieur, bois énergie, ...) et d'exploiter des marchés de niche. Elles n'utilisent en revanche que 20% de leur capacité de sciage. Elle utilisent souvent des bois provenant de territoires extérieurs.

La transformation

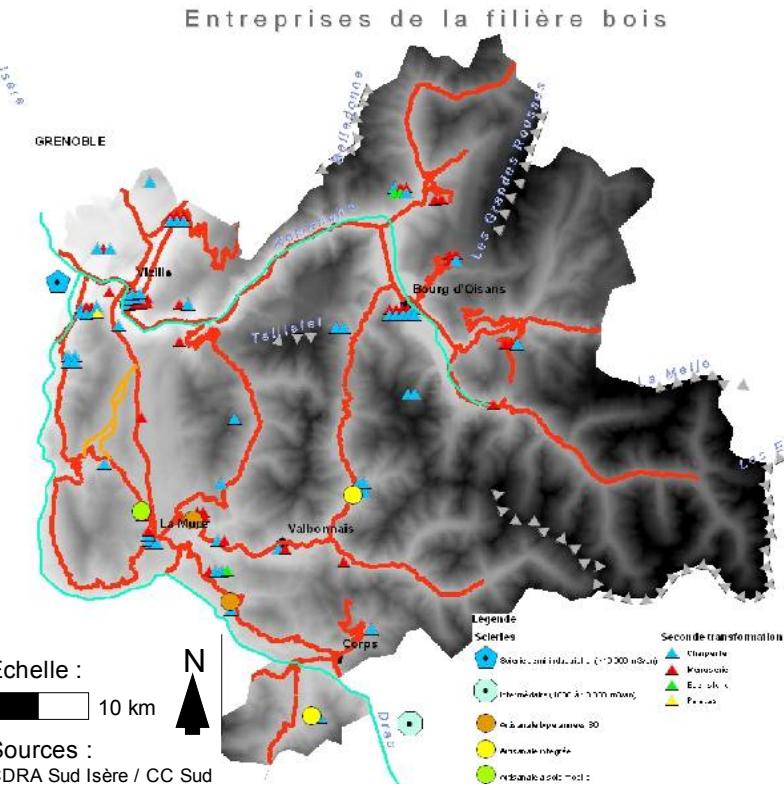
Plus de 100 entreprises artisanales de seconde transformation du bois sont situées sur le territoire. Elles induisent environ 200 emplois et interviennent essentiellement dans le secteur du bâtiment (charpente et menuiserie). Mais elles utilisent surtout des bois rabotés et séchés. Les scieries locales ne produisant pas ce type de matériaux, les bois sont achetés auprès du négoce et proviennent d'autres massifs.



Bois énergie

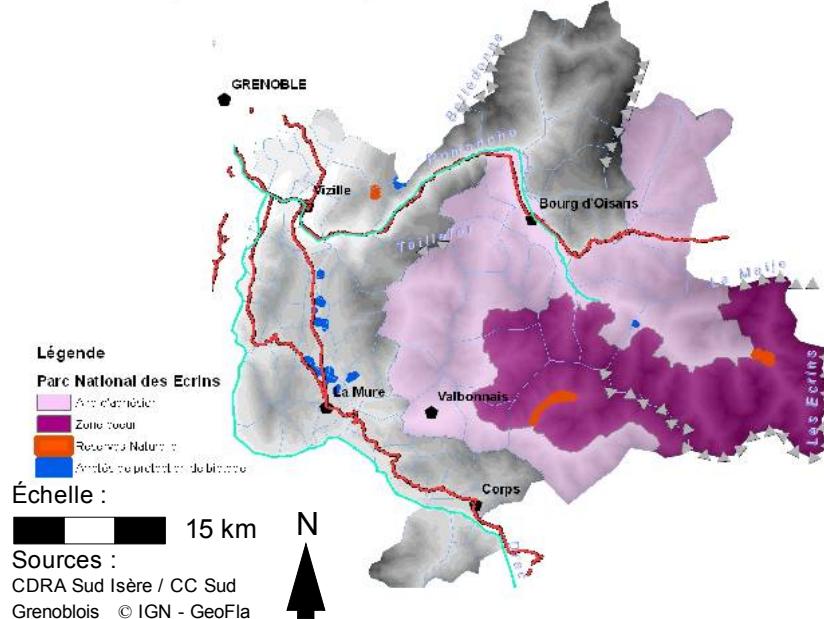
Le bois utilisé comme bois de feu est estimé à un minimum de 35 000 stères /an.

La consommation de bois pour les plaquettes forestière bois énergie est actuellement anecdotique (1300 m³/an). La disponibilité est pourtant actuellement estimée à 100 000 m³/an accessibles en plus des volumes actuellement exploités et en gérant durablement la forêt. 30 000 m³ de bois à valorisation énergétique sont disponibles immédiatement ou à un cout inférieur à 77 €/m³.



Usages et fonctions de la forêt

Carte des périmètres de protection du patrimoine naturel



Risques naturels

Les risques naturels (avalanches, chutes de bloc, érosion torrentielle, glissements de terrain, ...) jouent un rôle majeur. Le couvert forestier est capital dans la réduction de ces risques mais son vieillissement pose des questions quand à la pérennité de ces fonctions.

Usages

Les usages traditionnels de la forêt (chasse, récolte) sont encore importants sur le territoire. Les usages touristiques et de loisirs sont considérés comme positifs pour le territoire mais la contribution de la forêt à ces usages est difficile à saisir.

Foncier

Le foncier est dominé par une forêt privée très morcelée et peu entretenue.

Dynamique et gestion forestière

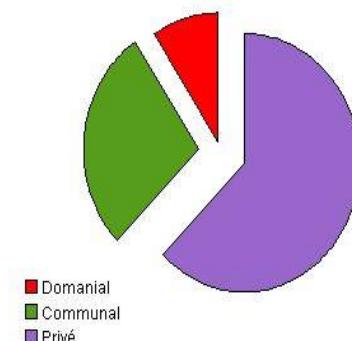
La dynamique forestière est importante. Les accrus sont nombreux sur des terrains agricoles et les alpages. La fermeture des paysages pose des problèmes par endroit de perception du paysage, de modifications des milieux et cynégétiques.

La gestion forestière est cantonnée aux zones accessibles. L'aménagement en futaie jardinée, très respectueux des cycles naturels domine.

Préservation de l'environnement

Les enjeux de préservation de l'environnement sont très importants. Ils se traduisent par l'importance des périmètres de protection : Parc National des Ecrins, zones Natura 2000 ou ZNIEFF. Les milieux et espèces sensibles recensés sont nombreux et une demande de constitution d'un réseau de forêts en libre évolution s'exprime.

Répartition des surfaces
selon le statut foncier
PAT / IFN



Enjeux et orientations

Soutenir l'emploi et la compétitivité dans la filière bois



Objectifs généraux du territoire :

- *maintenir et développer l'emploi local ;*
- *revaloriser les métiers de l'exploitation forestière et favoriser la pluriactivité ;*
- *maintenir une activité de sciage sur le territoire ;*
- *prendre en compte l'emploi local comme bénéfice de la gestion forestière ;*
- *développer la filière bois énergie pas à pas ;*
- *mettre en réseau les différents maillons de la filière bois ;*
- *soutenir la demande en bois construction en levant les blocages et par une politique publique de construction bois*

Objectifs opérationnels de la Charte Forestière :

- Mise en place de contractualisation à moyens termes (contrats d'approvisionnement, de prestation de service en régie) entre propriétaires (communes, privés) et exploitants, entrepreneurs, consommateurs de bois énergie, ...
- Aide à l'investissement (pour les exploitants forestiers, les scieries, les artisans) et appui technico-économique (aide à l'obtention de subventions, à la contractualisation, à l'intégration de nouvelles technologies ou filières comme le sciage feuillu),
- Travail en commun des entrepreneurs,
- Mise en réseau des acteurs



Enjeux et orientations

Pérenniser les fonctions multiples de la forêt

Objectifs généraux du territoire :

- ***assurer une gestion durable et équilibrée de la forêt, respectueuse de l'ensemble de ses fonctions dont la production de bois de qualité ;***
- ***maintenir le rôle de protection des forêts ;***
- ***maintenir la fourniture d'une énergie bois bûche-économique ;***
- ***maintenir des paysages montagnards ouverts ;***
- ***valoriser la richesse environnementale exceptionnelle du territoire ;***
- ***intégrer la forêt dans les préoccupations de la société***

Objectifs opérationnels de la Charte Forestière :

- Restaurer un équilibre entre agriculture et forêt en ré-ouvrant les paysages enrichis et en entretenant les haies,



- Favoriser une sylviculture plus dynamique de manière à permettre la production de bois d'œuvre de qualité jusque dans les peuplements feuillus et à maintenir les fonctions de protection, paysagères et écologiques de la forêt,
- Anticiper les menaces sur la forêt (dégâts de gibier, changement climatiques),
- Appuyer la consommation de bois-bûche par maintien de l'affouage et le développement d'outils de combustion moderne,
- Étudier la place des forêts en libre évolution et des forêts à rôle de protection,
- Canaliser les usages sociaux de la forêt



Enjeux et orientations

Revaloriser la forêt dans l'économie locale



Objectifs généraux du territoire :

- *assurer la pérennité de l'exploitation économique de la forêt sur les zones où cela est possible ;*
- *permettre la sortie des bois sur une part significative du territoire notamment en poursuivant les investissements en desserte ;*
- *faire gagner des marges de rémunération aux propriétaires en faisant évoluer les modes de commercialisation et en répartissant mieux les marges au long de la filière ;*
- *maintenir le développement du bois-énergie sur le territoire par une contractualisation permettant de garantir une gestion durable de la ressource ;*
- *profiter des possibles synergies entre forêt publique et forêt privée.*

Objectifs opérationnels de la Charte Forestière :

- Compléter et moderniser le réseau de desserte forestière en intégrant notamment les voies communales et la défense des forêts contre l'incendie mais aussi les places de stockage du bois en forêt,
- Faire évoluer les modes de commercialisation en favorisant ceux permettant de grouper l'offre (régie, contrat d'approvisionnement, plateforme de stockage mutualisée) et en évaluant ces derniers,
- Faire du territoire Sud Isère un lieu d'innovation pour l'exploitation forestière en se rapprochant des organismes de recherche,
- Profiter du développement du secteur bois-énergie pour améliorer les pratiques forestières,
- Inciter au regroupement foncier



Enjeux et orientations

Gouvernance et communication

Cet axe est transversal, il permet d'atteindre les objectifs des 3 autres axes en assurant la stratégie de gouvernance et de communication nécessaire à leur réalisation :

- Animer la Charte Forestière de Territoire,
- Sensibiliser les prescripteurs à la construction bois,
- Former et communiquer auprès des élus,
- Communiquer en direction des propriétaires,
- Assurer une veille sur la planification urbanistique,
- Communiquer en direction du grand public



Fiches actions

Fiches actions : principes

Les fiches actions représentent la partie opérationnelle d'une charte forestière de territoire.

Elles ont été rédigées par les partenaires de cette charte forestière et représentent l'engagement des collectivités, financeurs, institutions, partenaires techniques et entreprises du territoire dans la mise en œuvre d'un plan d'action coordonné pour atteindre les objectifs fixés par le territoire.

Dans la Charte Forestière Sud Isère, nous distinguons 3 types de fiches actions :

- les fiches actions « CFT » relatives à l'animation de la Charte Forestière,
- les fiches actions « opérationnelles » portées par un maître d'ouvrage, prêtées à l'emploi,
- les fiches actions « orphelines » rédigées par un partenaire mais devant être finalisées ou portées par un maître d'ouvrage. Fiches signalées par un texte en italique et le signe Θ.

Dans ce document de synthèse, les fiches actions sont regroupées selon le domaine concerné par les actions.

Action CFT 1 : Animation de la Charte forestière

L'animateur assure le fonctionnement général de la Charte Forestière et la mise en œuvre du plan d'action:

- Organiser / animer / participer aux groupes de concertation / pilote les actions;
- Faire émerger les actions orphelines par contacts entre partenaires;
- Assurer le relai entre les intervenants et les acteurs du territoire;
- Assurer le montage des dossiers pour le financement de l'animation;
- Organiser et animer les instances de pilotage et de suivi de la CFT;
- Assurer le montage et le suivi des dossiers pour le financement de l'animation.

L'animation de la Charte forestière de territoire correspond à un emploi à plein temps, accueilli par la structure porteuse de la Charte Forestière

Action CFT 2 : Suivi et évaluation de la CFT

Le suivi :

- Le suivi de la charte se fait au fil de l'eau, autrement dit tout au long du programme d'action, par la mise à jour de la plateforme Internet qui répertorie notamment les indicateurs de contexte et les indicateurs de suivi des actions et de la charte.

L'évaluation :

- Une évaluation de la CFT est prévue à mi parcours du programme d'action pour apporter des ajustements en vue de la seconde période de mise en œuvre
- Une évaluation à la fin du programme d'action (évaluation finale) est prévue pour mesurer les effets de la charte et en tirer les enseignements en vue d'un nouveau programme d'action ou, le cas échéant, du "passage de relais" vers d'autres démarches territoriales.

Animation de la Charte Forestière

Action CFT 4 : Concertation sur la mobilisation des bois sur les massifs du Senepy et du Connex

L'objectif de l'action est de mettre en place une concertation les acteurs (notamment collectivités) concernées par cette question de desserte sur chacun des deux massifs. Poser les problèmes, identifier les points de blocage, imaginer collectivement des solutions pour lever ces points de blocage. L'action devrait permettre de simplifier la desserte sur ces deux massifs en levant une partie des points de blocage à la sortie des bois sur le réseau routier départemental.

Action CFT 5 : Communication de la CFT

Participation de la Charte Forestière à la Fête des Forêts de Montagne dès son lancement (Vaujany 2013) au travers d'une exposition constituée de panneaux d'information. Les outils de communication de la CFT :

- création d'un support de communication graphique type plaquette;
- rédaction et publication d'une lettre d'information numérique semestrielle;
- maintenance du site internet de la CFT.

Action CFT 6 : Veille sur les initiatives, appels d'offres et programmes de recherche

Objectifs : Faire du territoire Sud Isère un lieu d'innovation pour l'exploitation forestière / Anticiper les usages sociaux de la forêt.

L'animateur devra suivre les initiatives menées dans d'autres territoires en matière forestière et de développement de la filière bois, les appels d'offres orientés vers les territoires, l'évolution des programmes de financement mais aussi se mettre en contact avec les organismes de recherche pour qu'ils fassent du territoire un laboratoire à ciel ouvert et un lieu de restitution.

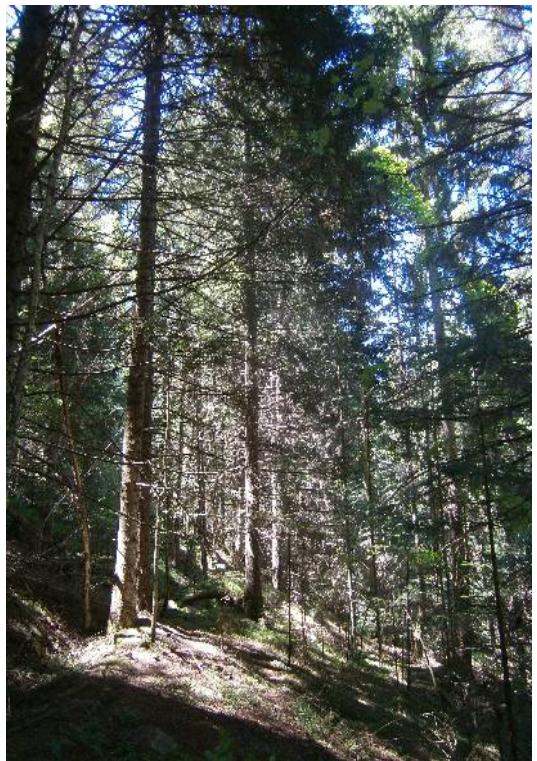
Action CFT 3 : Aide à la maîtrise d'ouvrage bois et appui technico-économique des entreprises

Objectifs : Aide à l'investissement et appui technico-économique / Mise en réseau des acteurs

Aide à la maîtrise d'ouvrage bois : appui de l'animateur à l'émergence des projets de bâtiments collectifs bois ou de chaufferies bois. Mise en relation avec les appuis à la maîtrise d'ouvrage dédiés.

Appui technico-économique aux entreprises : L'objectif de cette action est de permettre le développement des entreprises et de les mettre en relation. Cet appui technico-économique passe par la réalisation de diagnostics individuels auprès d'entreprises candidates du territoire, l'organisation de sessions de formations collectives (sur le fonctionnement de l'entreprise, l'optimisation de la production, la commercialisation, l'augmentation de la vente des produits les plus rentables) suivies par un accompagnement pour la mise en place d'un plan de développement.

Fiches actions



Action B : Regroupement des propriétaires pour passer à l'action en forêt privée

Objectifs : Favoriser une sylviculture plus dynamique / Faire évoluer les modes de commercialisation / Inciter au regroupement foncier

Le projet consiste à développer des structures de regroupement de propriétaires forestiers en s'appuyant sur des projets concrets (desserte, massification de la ressource, chantier de coupe à câble, protection d'enjeux contre les risques, ...) et de les calibrer à l'échelle d'un périmètre à enjeux forestiers cohérent (une vallée par exemple).

Ces structures de regroupement sont l'outil qui permettent de répondre aux besoins d'action du territoire en forêt privée mais deviennent ensuite des leviers pour agir sur la mise en valeur de la forêt :

- outils pour la création de structures de regroupement (ASL, ASA, CUMA, SCOOP, AFP, ...),
- information et sensibilisation des propriétaires,
- aide à la structuration et constitution de la structure
- démarches préalables à la rédaction d'un plan simple de gestion et à la contractualisation avec un gestionnaire et avec des entreprises de travaux,
- aide au démarrage et au lancement

Porteurs : Centre Régional de la Propriété Forestière / Chambre d'Agriculture

(Action ØE):Appui au repérage des limites en forêt privée

Objectif : Inciter au regroupement foncier

Pour inciter les propriétaires à adhérer aux structures de gestion forestière collective, l'action consiste à proposer aux propriétaires forestiers susceptibles d'adhérer aux structures de regroupement que les limites de leurs parcelles soient sommairement repérées à l'aide de GPS.

Porteurs possibles: Structures de regroupement des propriétaires forestiers



Forêt privée

Action C : Sensibilisation des propriétaires forestiers et outil collectif de contact des propriétaires

Objectif : Sensibilisation des propriétaires forestiers

Cette double action consiste à :

- mettre au point un outil de contact partagé des propriétaires en s'appuyant sur une base de donnée permettant d'adapter et d'actualiser le cadastre au fil des actions engagées en direction des propriétaires privés,
- informer une masse importante de propriétaires (environ 8000) par voie de courrier, tous les 2 ans, en les invitant à un événement spécifique (forum de la forêt privée). Cette information régulière vise à créer et entretenir chez les propriétaires forestiers une conscience de leur statut. Ce qui permettra de passer plus vite à l'action lorsque cela s'avèrera nécessaire.

Porteurs : Centre Régional de la Propriété Forestière / Chambre d'Agriculture / CFT



Action D : Réorganisation foncière en forêt, incitation et création d'unités de gestion

Objectif: Inciter au regroupement foncier

La constitution d'unités de gestion de taille satisfaisante passe par des actions multiples et complémentaires :

- achat de parcelles voisines et de parcelles enclavées afin d'augmenter la surface de base d'un tènement;
- recensement des souhaits et des attentes de ventes ou d'échanges de parcelles boisées exprimées par des propriétaires;;
- recherche d'acheteurs potentiels pour ces parcelles à vendre avec une incitation forte à la restructuration en s'appuyant sur les dispositions réglementaires en vigueur et notamment le droit de préférence.

La mise en œuvre de bourses foncières à l'occasion d'opérations collectives menées en forêt privée permet de réaliser ces actions conduisant à la constitution d'unités de gestion. La coopérative COFORET a mis au point un outil numérique de bourse foncière.

Porteurs : COFORET

Action E : Contractualisation des volumes bois énergie locaux pour les chaufferies collectives



Objectif : Mettre en place des contractualisations à moyen terme/ restaurer un équilibre entre agriculture et forêt

Cette action peut être mise en œuvre par les maitres d'ouvrages de chaufferies collectives bois. Elle est déjà mise en œuvre sur la communauté de communes de l'Oisans pour répondre à son besoin d'un approvisionnement local.

La relocalisation de la fourniture en bois énergie est considérée comme le seul moyen de conserver sur le territoire la valeur ajoutée de ce matériau (le prix de la matière première étant négligeable). La mise en œuvre locale de cette filière permettra également de reprendre la maîtrise de l'ouverture des paysages (envahissement des hameaux, aménagement de points de vue...). Il s'agit de quantifier les volumes annuels consolidés de bois énergie pouvant être fournis par les partenaires identifiés. Dans un second temps, il s'agit d'étudier avec chacun de ces partenaires la faisabilité technique et économique d'une contractualisation et de définir les modalités de contractualisation avec une plateforme bois-énergie.

Dans le cas de l'Oisans, il s'agit de mettre en place une contractualisation avec les détenteurs de la ressource en bois énergie en se basant sur ceux intervenant sur les linéaires, plus facilement mobilisables que le bois « forestier », résiduel en Oisans :

- entretien des digues de la Romanche ;
- entretien des haies de la plaine de Bourg d'Oisans ;
- l'entretien des axes des lignes EDF;
- l'entretien des bords de routes départementales;
- l'entretien des ripisylves de la Romanche et de ses affluents;
- les coupes de bois en forêt publique et privée .

Porteur : Communauté de communes de l'Oisans

Bois énergie



Action G : Équipement en chaufferies collectives bois

Objectif: Aide à l'investissement et appui technico-économique

Le principe de cette action consiste à soutenir les initiatives d'équipement (public ou privé) en chaufferies collectives bois. Les projets en émergence au moment de la rédaction de la Charte Forestière sont les suivants:

- Réseau de chaleur de Bourg d'Oisans (plus de 4000 Mwh, réseau de 2,7 km desservant les bâtiments publics et équipements recevant du public de la commune),
- Chaufferie de la piscine intercommunale de la Mure (350 kWh),
- Chaufferie bois de la Motte Saint Martin.

Des projets de chaufferies bois collectives émergeant au cours de la Charte auraient vocation à être intégrés à cette fiche.

Porteurs : Centre Régional de la Propriété Forestière / Chambre d'Agriculture / CFT

Action F : Appui au développement d'une offre locale en bois énergie

Objectif: Aide à l'investissement et appui technico-économique

L'action est présentée pour le cas de l'entreprise Champolion ayant fait part de son projet au cours de la rédaction de la CFT. Les projets d'entreprises ayant des objectifs similaires pourraient être intégrés à cette fiche en cours de Charte.

Le projet de l'entreprise consiste à créer une zone de stockage de bois énergie hors neige équivalente à 10 000 m³ et un hangar de stockage de plaquettes forestières. Il s'agit également d'optimiser le coût de transport des plaquettes par l'acquisition d'un camion et de bennes de transport.

Ce projet identifié dans la charte Forestière pourra être soutenu techniquement et financièrement, notamment par un appui à la recherche de financements.

Les entreprises du territoire porteuses d'initiatives similaires peuvent se rapprocher de l'animateur de la CFT.

Porteur : Société Champolion

Fiches actions



(Action ΘA): Études et réalisations de desserte

Objectif : Compléter et moderniser le réseau de desserte

Dans le Sud Grenoblois et dans les zones PPRDF, des projets de desserte sont identifiés ou nécessaires. Sur ces zones, la réalisation des dessertes identifiées est à mettre en œuvre dans le temps de la CFT.

Dans le reste du territoire, des projets de desserte peuvent émerger pour répondre aux besoins de mobilisation du bois et peuvent découler de l'animation territoriale.

Les projets de desserte forestière sont désormais étudiés individuellement, le maître d'ouvrage de la desserte devant prendre en charge également le projet relatif à cette desserte.

Sur le Sud Grenoblois, le maître d'ouvrage (compétence desserte forestière de la communauté de commune du sud Grenoblois) peut s'appuyer sur le schéma de desserte réalisé sur son territoire.

Dans les massifs ne disposant pas d'un schéma de desserte, le maître d'ouvrage peut se baser sur le schéma de desserte de 1992.

En forêt privée, il peut être nécessaire qu'une phase d'étude soit prise en charge par la collectivité (communauté de commune) pour permettre l'émergence des projets qui, du fait du morcellement, n'émergeront pas spontanément.

Cette phase d'étude peut être simplifiée et doit permettre de définir les avant-projets sommaires indispensables à la rédaction de dossiers de demande de subvention.

La jonction du réseau de routes et pistes forestière au réseau routier départemental est un axe majeur des projets de desserte à réaliser sur le territoire. Des projets de mise aux normes ou de contournement des routes communales permettant de raccorder les routes forestières au réseau départemental pourront faire l'objet de projets structurants de desserte.

Porteurs possibles: Communes, communauté de communes, ONF, structures de regroupement des propriétaires

Desserte

(Action OB) : Communication sur l'usage des routes et pistes forestières par les véhicules à moteur

Objectif: Canaliser les usages sociaux de la forêt

Cette action vise à permettre un contrôle de la circulation des véhicules à moteurs sur les routes et pistes forestières des massifs du Senepy et du Connex.

Elle consiste à :

- inventorier le statut des chemins et les droits d'usages sur le massif;
- communiquer auprès des élus et usagers sur la réglementation et le statut des chemins, notamment au travers d'une cartographie des statuts et droits d'usages diffusée aux autorités.

Porteurs possibles : Communautés de communes, CFT, ...



Action H : Consolider l'exploitation en zone de pente

Objectif: Mettre en place des contractualisations à moyen terme, Favoriser une sylviculture plus dynamique, Faire du territoire Sud Isère un lieu d'innovation pour l'exploitation forestière

Cette fiche intègre 2 actions complémentaires :

- candidature à un programme porté par l'ONF consistant à mettre en place des contractualisations pour la désignation, l'inscription à l'état d'assiette, la vente de coupes à câble et l'exploitation par câble sur 3 ans,

- le soutien à l'installation de M Seillier, entrepreneur de travaux de débardage par câble s'installant sur la Salette Fallavaux, par une aide à l'acquisition d'un très petit câble téléphérique et d'un tracteur permettant le débardage par câble dans les taillis feuillus et les éclaircies résineuses. L'adaptation de ce matériel slovène aux conditions locales fait partie des objectifs de M Seillier.

Porteurs : ONF, M Seillier

Fiches actions



(Action OC): Renouvellement des forêts à rôle de protection pour la RN 85 et autres routes

Objectif : Favoriser une sylviculture plus dynamique

L'objectif est de rendre efficient le rôle de protection de la forêt, principalement vis-à-vis des chutes de blocs, pour réduire les risques sur la RN 85 ou d'autres routes.

Ce projet est mis au point pour la situation de la RN 85 (« montée de Laffrey »). Si d'autres projets émergeaient sur d'autres routes (la Morte, Mont de Lans, ...), ils auraient vocation à être intégrés à cette fiche.

La méthode retenue pour aboutir à un plan d'action pour le renouvellement de ces forêts assurant un rôle de protection est la suivante :

- Réunir les différents intervenants concernés par le suivi de la RN 85 pour aborder le problème;*
- Informer et associer les différents propriétaires, publics et privés;*
- Localiser les zones de départ de pierres et les zones d'érosion en parcourant le terrain;*
- Identifier les zones ouvertes (non boisées) à partir des photos aériennes;*
- Cartographier les zones, de départ de pierre, d'érosion et les zones non boisées;*
- Définir les types de peuplements présents et analyser leur efficacité en terme de protection par rapport au risque le plus pertinent (chute de blocs),*
- Localiser les trouées à implanter (nombre, surface, forme, etc..) pour renouveler les peuplements;*
- Définir les modalités techniques d'intervention et les chiffrer sommairement.*

Porteurs possibles: Communes, communauté de communes, DIR CE

Risques naturels

(Action ΘD) : Dynamiser la gestion sur les zones de risques

Objectif: Favoriser une sylviculture plus dynamique / communiquer en direction des propriétaires

La forêt de montagne joue souvent un rôle de réduction des risques naturels (avalanches, chutes de blocs, ...). Son vieillissement peut réduire l'efficacité de la forêt et peut ainsi devenir une source de dégâts sur des enjeux humains (chute d'arbres sur les routes, embâcles, ...)

En forêt publique, les possibilités de gestion et d'exploitation sont acquises via la gestion assurée par l'ONF. Dans les secteurs de forêt privée, souvent morcelée, aucune intervention n'est réalisée.

Cette action comprends 2 projets. Le premier consiste à réaliser une cartographie des forêts à rôle de protection sur le territoire de la CFT sur la base de la méthodologie mise en place dans le cadre du projet Interreg Iva « La Forêt nous protège ».

Le second vise les secteurs de forêt privée à rôle de protection ou induisant des risques sur des enjeux humains (routes d'accès aux stations) propose une méthodologie en deux phases :

- diagnostic territorial permettant d'identifier ces zones de forêt privée jouant un rôle de protection ou au contraire faisant peser à moyen terme un risque sur les enjeux humains et identification des mesures à mettre en place;
- animation auprès des propriétaires avec un appui des collectivités chargées d'assurer la sécurité sur les zones d'enjeux menacés.

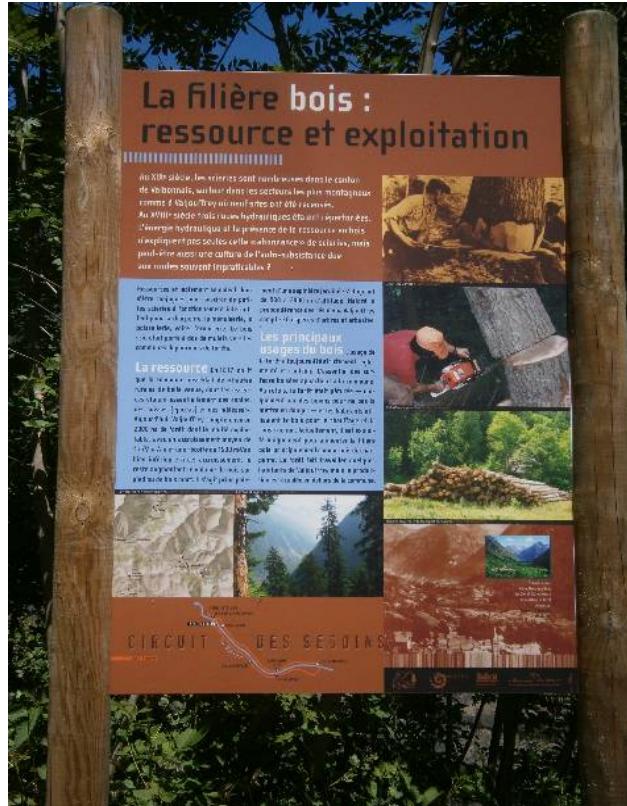
Des conventionnements entre propriétaires et la collectivité intéressée peuvent être imaginée pour permettre un entretien de long terme de ces forêts privées sur zone à risque.

Porteurs possibles : Communautés de communes, CG 38, ...

Charte Forestière de Territoire Sud Isère, document de synthèse



Fiches actions



Action K : Cycle de sensibilisation « les différentes facettes de la forêt »

Objectif : Communiquer en direction du grand public

La forêt et le bois sont présents sous de nombreuses facettes dans le quotidien des enfants. Bien qu'entourés de forêts, qu'ils qualifient volontiers de "naturelles", ils ignorent souvent que de nombreux acteurs y interviennent et en vivent.

L'objectif est de montrer aux enfants du territoire que la forêt, composante forte ce celui-ci, est avant tout un lieu de vie. Cette découverte se fait par un module de formation comportant 2 à 5 séances dont, dans la mesure du possible, une visite de site.

La construction de ce cycle avec des partenaires divers doit permettre aux enfants de découvrir la forêt à travers plusieurs regards et différents usages

- Visualiser les étapes nécessaires à la fabrication d'un objet en bois depuis la forêt (milieu de vie siège de nombreux échanges, biodiversité, rôle de l'humus...) jusqu'à l'objet abouti;
- Découvrir la diversité des usages de la forêt;
- Comprendre la notion de gestion de la forêt;
- Réaliser un objet en bois ...

Porteur : Drac Nature

Sensibilisation

(Action ØH): Sensibilisation des propriétaires publics et privés sur la biodiversité en forêt

Objectif : Communiquer en direction des propriétaires

Les évolutions dans la prise en compte de la biodiversité en forêt (inventaire des forêts matures, réseau de forêts en évolution naturelle, trame verte et bleue) peuvent avoir une traduction concrète en forêt que les propriétaires n'ont pas encore intégré ou qui est surtout perçue sous l'angle de la contrainte.

Cette action vise à sensibiliser les propriétaires à la prise en compte et à la valorisation de la biodiversité par l'organisation de 3 soirées débats et 4 sorties de terrain à l'intention de propriétaires publics et privés, avec l'intervention d'experts de la question (chercheurs, ...)

Porteurs possibles : CRPF, Association des communes forestières, ...



(Action ØK): Confortement du tissu d'exploitants forestiers

Objectif: Travail en commun des entrepreneurs / Mise en réseau d'acteurs

Cette action répond aux objectifs de développement d'un tissu d'entreprises fonctionnant en réseau, de recherche de compétitivité pour les ETF, de nécessité d'accueillir les jeunes dans les entreprises.

Cette action passe par l'organisation de journées d'information et de sensibilisation ainsi que de journées techniques à l'adresse des entrepreneurs de travaux forestiers, à raison de 2 par an.

Elle complète l'action CFT 3 relative à l'appui technico-économique des entreprises.

Ce fonctionnement en journées techniques et d'information permet aux entreprises de se côtoyer et d'échanger, et ainsi de les amener à se rapprocher pour les amener à travailler en groupe d'entreprises, à répondre à des appels d'offres en commun ou en grappes.

Porteurs possibles : ADETFL, MFR Vif, ...

Fiches actions



(Action ØF) : Développement d'une filière « sciage de feuillus à forte valeur ajoutée

Objectif : Aide à l'investissement et appui technico-économique / Favoriser une sylviculture plus dynamique

Le robinier (acacia) et le châtaignier sont deux essences présentes en mélange dans les taillis et peuplements feuillus des parties basses du territoire. Aucune sylviculture n'est spécifiquement appliquée à ces peuplements de robinier ou de châtaignier alors que ces deux bois sont particulièrement recherché pour une valorisation en bois d'œuvre, notamment du fait de leur résistance en extérieur. L'outil de production des scieurs du plateau matheysin est adapté au sciage feuillu.

Cette action a pour objectif principal le soutien aux entreprises de la filière bois et notamment aux scieries existantes en leur offrant un possible développement sur un produit à forte valeur ajoutée. Elle peut se dérouler en deux phases :

- inventaire de ressource par approche experte éventuellement complétée d'une qualification sur des placettes, puis mise en place de placettes témoins d'itinéraires sylvicoles,*
- appui technico – économique à la scierie Lenoir pour un repositionnement commercial sur le sciage de robinier.*

Porteur : communauté de commune, CRPF, Scierie Lenoir, ...

Mobilisation et mise en oeuvre des bois

Action H : Construction de bâtiments en bois local

Objectif : Aide à l'investissement et appui technico-économique / Mise en réseau des acteurs /Évolution des modes de commercialisation

Les collectivités portent des projets de construction dans lesquels le bois peut prendre une part notable.

Trois projets de construction portés par des collectivités sont identifiés au moment de la rédaction de la Charte :

- Bâtiment du club de tir de St Jean de Vaulx;
- Nouvelle mairie de St Honoré;
- Bâtiments techniques municipaux du Perier.

L'objectif de cette action consiste à répondre aux besoins en terme de construction tout en favorisant l'utilisation des bois locaux et l'emploi local. Pour cela, les bois utilisés pour la construction pourront être mis à disposition à partir de coupes réalisées en forêt communale. Le bois pourra être scié sur place. La démarche Bois des Alpes peut également permettre de répondre au besoin de fourniture en bois local et de garantie de transformation dans le massif alpin.

Porteur s : Communes concernées



(ActionOJ): Pérennisation du réseau de producteurs bois-énergie

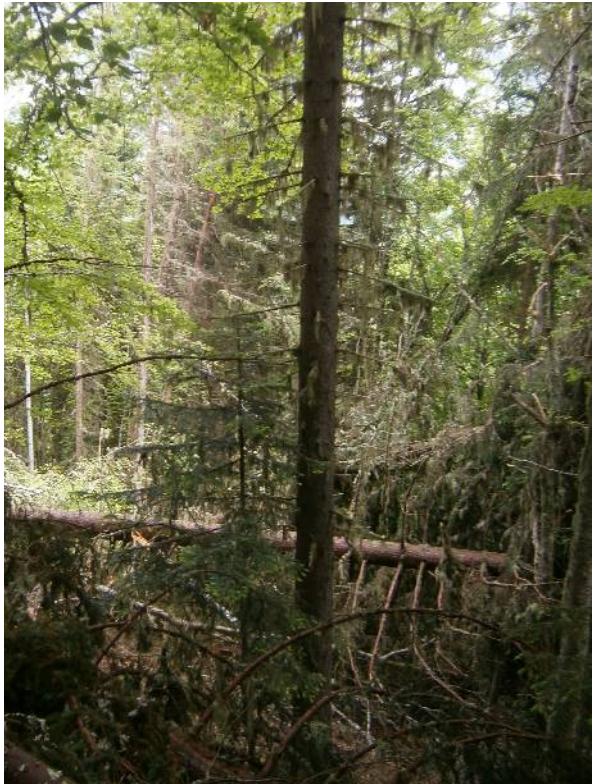
Objectif: Favoriser une sylviculture plus dynamique, Profiter du développement du bois énergie pour améliorer les pratiques forestières

Le réseau de producteurs bois énergie Alpes sud Isère a été initié en 2011/2012. Il s'agit de le conforter ce réseau en identifiant les secteurs propices à la mobilisation de ces bois sur la base du PAT et de l'étude de déprise agricole réalisée en Matheysine par la Chambre d'Agriculture.

Une animation auprès des propriétaires identifiés sur ces zones sera ensuite nécessaire. La réalisation de chantiers de mobilisation de bois énergie est possible sur une dizaine de secteurs.

Porteurs : Communauté de communes, COFORET, Structure de regroupement des propriétaires forestiers

Fiches actions



Action J : Inventaire des vieilles forêts du Sud Isère

Objectif : Objectiver les caractéristiques fortes de la forêt du territoire

Dans le contexte de forêts de montagne, peu impactées par l'activité sylvicole et avec de nombreuses zones inaccessibles, les gestionnaires forestiers ont le sentiment d'avoir permis le vieillissement de leurs forêts mais ne peuvent quantifier et qualifier cette naturalité revendiquée. L'objectivation de la naturalité de la sylviculture et des aménagements pratiqués dans les forêts du territoire est nécessaire pour constituer une base de discussion commune entre gestionnaires forestiers et naturalistes.

Cet inventaire se fait sur la base suivante :

- cartographie de l'ancienneté de l'état boisé;
- consultation des agents de terrain pour identifier à dire d'expert les vieilles forêts;
- vérifications de terrain dans les zones préidentifiées;
- échanges avec les acteurs locaux en comité de pilotage.

L'action est prévue sur 2 années en scindant le territoire en 2 parties homogènes

Action A : Forêt publique – forêt privée, mieux communiquer pour mobiliser les bois

Objectif : Faire évoluer les modes de commercialisation / Mise en réseau des acteurs

La mobilisation des bois en forêt privée, sur le pourtour ou le long des voies d'accès aux coupes de bois en forêt publique apparaît comme un levier pour la mobilisation des bois. En effet, la coupe en forêt publique permet de former un lot présentant un intérêt commercial. Cette action consiste à mettre en place des routines entre les gestionnaires de la forêt publique et de la forêt privée pour que l'extension des coupes en forêt publique vers la forêt privée se fasse d'une manière plus systématique, coordonnée, et soit accompagnée d'un engagement des propriétaires à la gestion durable.

Porteur s : ONF / CRPF / Chambre d'Agriculture



(Action ØG) : Requalification paysagère des zones enfrichées autour des hameaux

Objectif : Restaurer un équilibre entre agriculture et forêt

Cette action répond à deux objectifs :

- Faire reculer durablement les lisières autour des zones villa-geoises au profit de dynamiques agricoles locales, pour répondre aux attentes de cadre de vie, de paysage et de qualité d'accueil sur le territoire;
- Mettre en place une démarche et des outils permettant aux communes de définir leur stratégie pour gérer durablement les espaces agricoles et forestiers de leur territoire.

Porteurs possibles : Communes, communautés de communes



(Action ØI) : Placettes de suivi des menaces sur la forêt

Objectif : Anticiper les menaces sur la forêt

Le grand gibier est de plus en plus présent sur le territoire et cause des dégâts difficiles à quantifier, notamment en forêt privée du fait du déficit de gestion. Ces dégâts peuvent mettre en péril la régénération naturelle de la forêt.

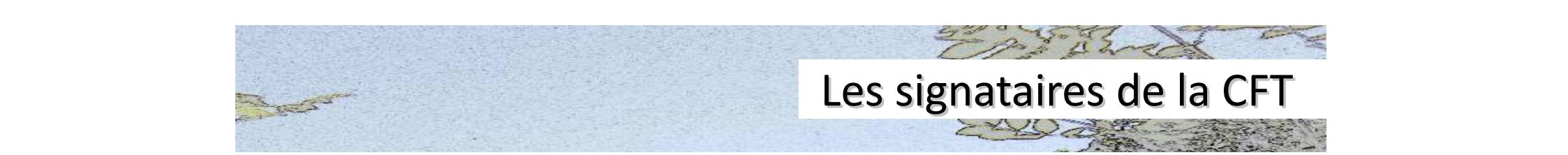
L'objectif est de qualifier les dégâts du grand gibier et de disposer d'un réseau de sites « sentinelles » pour adapter la pression de chasse à la nécessaire préservation du potentiel de régénération de la forêt. Il peut également permettre de surveiller l'évolution des conditions de croissances des arbres et du cortège forestier sous l'influence des changements climatiques.

Il s'agit donc de mettre en place un réseau de placettes de suivi.

Porteurs possibles : CRPF, ...







Les signataires de la CFT

Rédaction : Olivier Chandioux, Alcina / Cristophe Verdet, Cap Consultant

Relecture : Louis Jamin, Alcina

Crédits photos : Olivier Chandioux, Alcina sauf

page 11, Sabots de Vénus, Parc National des Ecrins

page 18, Plaquettes forestières, Guy Charron, CG 38

page 19, Chaudière bois de St Marcellin, le Mémorial de l'Isère

page 21, Mat cable Larix, Larix

page 25, Lepture à suture noire, Caminada

page 26, Lames de parquet robinier, Sylvatech

4eme de couv